



Revendications Délégués du Personnel

Septembre 2014

OP110 dressing

Pour le changement de cuve, les salariés se retrouvent dans l'obligation d'escalader celle-ci. Nous vous demandons de faire le nécessaire pour améliorer les conditions de travail des salariés dans ce secteur.

Direction : Cette cuve additionnelle est temporaire, et est amenée à disparaître. En attendant, une plateforme individuelle réglementaire sera mise en place

Passages piétons (UOB1)

Nous vous demandons de matérialiser des allées piétonnes pour accéder aux secteurs : culasses, arbre à cames, et carters volant.

Des passages piétons existent déjà dans ces différents secteurs. Le Service HSE, en collaboration avec les membres du CHSCT et les responsables concernés, examinerons les besoins.

Maintenance

Les conditions de travail de l'équipe de maintenance chargée de l'entretien et de la remise en état des palonniers dans le secteur peinture sont telles que nous vous demandons l'attribution de la prime de salissure déjà utilisée dans l'établissement (question déjà posée en mars).

Les activités de nettoyage des palonniers par décapage sont ponctuelles. Nous cherchons à modifier ce processus afin d'améliorer les conditions de travail. Actuellement, seule la partie basse est décapée : un essai sera fait concernant la partie haute.

Vu que vous n'évoquez pas la prime dans votre réponse vous ne répondez donc pas à notre question.

Parking station-service

La matérialisation actuelle au sol, définie à une époque où le bus ne stationnait pas là, ne permet plus de manœuvrer en sécurité. Nous vous demandons d'intervenir rapidement.

Seul le bus qui dessert MALTAT stationne à cet endroit. Pour faciliter la sortie, la consigne a été donnée au personnel de la Station-Service de garer les véhicules en marche arrière, après les réparations.

Il sera aussi demandé au poste de garde de donner la consigne que les véhicules ne sortent pas de leur emplacement dans les 10 minutes qui suivent la sortie du personnel, pour éviter tout risque.

Naturellement, une fois de plus vous faites payer vos erreurs aux salariés plutôt que de les reconnaître et de réparer.

Sanitaires

Nous vous demandons, afin d'éviter tous litiges, d'afficher les horaires de nettoyage par la société ONET sur les portes.

Nous contacterons le prestataire pour qu'une feuille d'émargement soit mise en place, pour la traçabilité des passages dans chaque sanitaire.

Contre-indication médicale :

Nous vous demandons de ré-sensibiliser les responsables, rutes et chef d'atelier sur le respect des contre-indications médicales mentionnées sur la fiche d'accueil

Actuellement le respect de celles-ci se fait en fonction de l'humeur des responsables ou alors en fonction des besoins de personnel sur les anneaux. Il est inadmissible qu'un salarié ayant des contre-indications médicales soit obligé de se battre pour que celles-ci soient respectées.

Un rappel a été aux responsables

Job Posting :

Les jobs posting, qui apparaissent régulièrement dans les panneaux et classeurs sont souvent des postes auxquels très peu de salariés peuvent accéder, au vu des connaissances exigées, (langues anglaise italienne parlées couramment, connaissances de certains points particuliers etc....)

Hors, nous constatons qu'au niveau des STAFFS plusieurs personnes prennent de nouvelles fonctions au sein de ceux-ci, sans pour autant que les postes à pourvoir n'aient été publiés dans les jobs posting.

Afin de rester dans la réalité des choses, nous vous demandons que dorénavant les postes à pourvoir (postes nécessitant des connaissances moins élevées) au sein des staffs ou autres services apparaissent dans les Jobs Posting

Publiez des Jobs Posting pour le plaisir d'en publier n'a pas trop d'intérêt.....

Le Job Posting n'est pas systématique pour tous les postes à pourvoir : il est organisé en fonction des requis du poste et des compétences disponibles